

Procès-verbal du conseil d'administration¹

Université

Abderrahmane MIRA – Béjaia



Références de la session

Numéro de la session ²	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
03	28-08-2024	☐	☒

*** Pièces jointes :**

- Copie, sous format PDF, du présent procès-verbal, signée et visée ;
- Copies des documents annexés.

¹ Toute page du présent procès-verbal doit porter le cachet rond du recteur.

² Conformément au registre des délibérations.



Textes de référence

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université (Art. 10 à 19) ;
2. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 226/SG/MESRS du 17 février 2016 ;
3. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 438/SG/MESRS du 28 mars 2016 ;
4. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 951/SG/MESRS du 28 juin 2016 ;
5. Courrier de M. le Secrétaire Général n° 425/SG/MESRS du 18 mars 2018 ;
6. Note de M. le Secrétaire Général n° 1627/SG/MESRS du 28 novembre 2018 ;
7. Note de M. le Secrétaire Général n° 735/SG/MESRES du 02 Mai 2021.

Domaines de délibération

Du conseil d'administration de l'université



Conformément à l'article 13 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, le conseil d'administration délibère sur :

1. les plans de développement à court, moyen et long terme de l'université,
2. les propositions de programmation des actions de formation et de recherche,
3. les propositions de programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux,
4. le bilan annuel de la formation et de la recherche de l'université,
5. les projets de budget et les comptes de l'université,
6. les projets de plan de gestion des ressources humaines de l'université,
7. les acceptations des dons, legs, fondations, donations et subventions diverses,
8. les acquisitions, ventes ou locations d'immeubles,
9. les emprunts à contracter,
10. les projets de création de filiales et de prises de participation,
11. l'état prévisionnel des ressources propres à l'université et les modalités de leur utilisation dans le cadre du développement des activités de formation et de recherche,
12. l'utilisation, dans le cadre du plan de développement de l'université des revenus provenant des prises de participation et de la création de filiales,
13. les accords de partenariat avec les divers secteurs socio-économiques,
14. le règlement intérieur de l'université,
15. le rapport annuel d'activités de l'université présenté par le recteur.

Le conseil d'administration étudie et propose toute mesure susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'université et de favoriser la réalisation de ses objectifs.

I- Liste des présents aux travaux du conseil d'administration
1- Members du conseil d'administration³



N°	Nom et prénom	Qualité	
1	BENBERTAL Djamel	Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique – Président.	
2	BERIANE Aissa	Représentant du ministre chargé des finances.	
3	KARCHI Mohamed Karim	Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale.	
4	HADDAD Abdelghani	Représentant du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.	
5	GHALI Sid Ahmed	Représentant du ministre chargé du commerce et de la promotion des exportations.	
6	TOUAHRIA Abdelmalek	Représentant du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels.	
7	OUADDANE Tahar	Représentant du ministre chargé des travaux publics et des infrastructures de base.	
8	BENHADJI Smail	Représentant du ministre chargé de l'agriculture et du développement rural.	
9	GHANEM Abdesalem	Représentant du ministre chargé de l'industrie et de la production pharmaceutique.	
10	ABDESADOUK Nouredine	Représentant du ministre chargé de l'environnement et des énergies renouvelables	
11	HAMMICHE Dalila	Représentante élue des enseignants de rang magistral de la faculté de technologie.	
12	CHIKHOUNE Amirouche	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté des sciences de la nature et de la vie.	
13	HIMEUR Hafidh	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté de médecine.	
14	DJEFFAL Mokrane	Représentant élu des enseignants de la faculté des sciences humaines et sociales.	
15	HADDAD Zahir	Représentant élu des enseignants de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de Gestion.	
16	YACoub Zina	Représentante élue des enseignants de rang magistral de la faculté de droit et des sciences politiques.	
17	OUHENIA Salim	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté des sciences exactes.	
18	BALA Sadek	Représentant élu des enseignants de rang magistral de la faculté des lettres et des langues.	
19	OTMANI Kamel	Représentant élu des enseignants du corps des maitres assistants.	
20	OUMOKRANE Hakim	Représentant élu des enseignants du corps des maitres assistants.	
21	KACI Sofiane	Représentant élu des fonctionnaires administratifs, technique et de service.	
22	AOUF Saadi	Représentant élu des fonctionnaires administratifs, technique et de service.	
23	FELFEL Leticia	Représentante élue des étudiants.	

¹ Conformément à l'arrêté n°716 du 28-05-2024 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'université de Bejaia modifiant l'arrêté n 872 du 11-07-2023.



1. Participants aux travaux du conseil d'administration : Recteur, Vice-recteurs, Secrétaire Général, Responsable de la bibliothèque centrale, Doyens, Chefs de départements, Sous directeurs et les Secrétaires Généraux des Facultés.

N°	Nom et prénom	Qualité	Emar
1	BENIAICHE Abdelkrim	Recteur de l'Université de Bejaia	
2	BEY Saïd	Vice recteur chargé de la pédagogie	
3	IDJEDARENE Kassa	Vice recteur chargé de la recherche et post graduation	
4	BELHOCINE Mounya	Vice recteur chargée des relations extérieures	
5	OUAROUF Boualem	Secrétaire Général de l'Université	
6	BETTACHE Azzeddine	Doyen de la faculté SNV	
7	BRADAI Mohand Amokrane	Doyen de la faculté de technologie	
8	AOUDIA Sofiane	Doyen de la faculté des sciences exactes	
9	BEKTACHE Mourad	Doyen de la faculté des lettres et des langues	
10	OUKACI Kamal	Doyen de la faculté des S.E.C.S.G.	
11	SOUALMIA A/Rahmane	Doyen de la faculté des S.H.S	
12	BOUBEZARI Réda -Fehri	Doyen de la faculté de Médecine	
13	ALLEM Lyes	Doyen de la faculté de droit et des Science politiques	
14	MOURI Abdenour	Responsable de la bibliothèque centrale de l'université	
15	MOUHOUBI Rafik	Sous Directeur du budget et de la comptabilité	
16	SASSI Idriss	Sous Directeur des personnels et de la formation	
17	BENAIDA Ferhat	Sous Directeur des moyens et de la maintenance	

2. Membres au conseil d'administration absents



N°	Nom et prénom	Qualité
1	HAMMOUM Anais	Représentante élue des étudiants
2	TAHIR Ali	Représentant de l'autorité chargée de la fonction publique et de la réforme administrative
3	ABED Rabah	Représentant du ministre chargé de la justice
4	HAMA Saida	Représentante du ministre chargé de l'énergie et des mines
5	BOUSSOUFA Hassiba	Représentante du Wali

II- Ordre du jour de la session

- Adoption du budget Modificatif 2024 ;
- Projet de restructuration de l'université
- Divers.





III- Déroulement des travaux de la session⁴

Point n° 01 : Budget modificatif exercice 2024

Présentation du dossier :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Bejaia s'est réuni en l'an deux mille vingt-quatre et le Vingt-huit du mois d'Aout à 09h00 en session extraordinaire sous la présidence du Professeur BENBERTAL Djamel représentant de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le Président, après avoir ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux membres du conseil d'Administration, a fait lecture des points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Budget modificatif exercice 2024

Le Président a passé la parole à Monsieur le Recteur, qui après avoir remercié le Président et l'ensemble des conseillers pour leur accompagnement, a abordé le premier point à l'ordre du jour.

Dans son intervention Monsieur le Recteur a d'abord donné un bref aperçu sur l'évolution de l'Université, Pour ce qui est du budget modificatif allouée à l'Université de Bejaia au titre de l'exercice 2024, les membres du conseil ont été informés par le Secrétaire Général, que cette dotation a été revue à la hausse avec une dotation supplémentaire d'un montant de 450 000 000 DA.

Le présent tableau récapitule la ventilation par article de l'enveloppe :

chapitre	Article	Intitulés	Crédit initial de l'établissement	Crédit supplémentaire	Crédit révisé
21-03 Indemnités et primes diverses	01	Indemnité d'Encadrement et de Suivi Pédagogique	380 000 000.00	144 000 000.00	524 000 000.00
	03	Indemnité de Documentation	135 000 000.00	72 000 000.00	207 000 000.00
	04	Indemnité d'Expériences Pédagogiques	130 000 000.00	112 500 000.00	242 500 000.00
	05	Indemnité de qualification Scientifique	221 000 000.00	121 500 000.00	342 500 000.00
Total			866 000 000.00	450 000 000.00	1 316 000 000.00

Cette dernière est dédiée exclusivement à la prise en charge des indemnités engendrées par l'application des nouveaux régimes indemnitaires du corps enseignant pour l'exercice 2024, cette nouvelle enveloppe va couvrir le deuxième semestre de l'exercice 2024 (du 01 juillet au 31 décembre 2024).

Aussi, il a été procédé au retrait de délégations d'un montant de 374 663 015,38 DA comme l'indique le tableau ci-dessous :



DESIGNATION DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE	N° ORDONNANCE	GESTION	CHAPITRE	MONTANT DELEGATION CREDITS
faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion	22	2024	22/01	7 546 666,64
	23		22/02	773 774,14
	24		22/03	8 138 239,23
	25		22/05	3 662 677,50
faculté des lettres et des langues	22	2024	22/01	10 126 602,48
	23		22/02	894 626,96
	24		22/03	16 649 292,90
	25		22/05	6 749 329,00
faculté des sciences humaines et sociales	22	2024	22/01	5 772 311,00
	23		22/02	125 225,28
	24		22/03	18 172 931,65
	25		22/05	5 852 650,00
faculté des sciences de la nature et de la vie	22	2024	22/01	5 979 974,28
	23		22/02	359 940,67
	24		22/03	14 715 440,15
	25		22/05	6 020 572,50
faculté des sciences Exactes	22	2024	22/01	1 866 668,40
	23		22/02	488 153,98
	24		22/03	27 292 858,79
	25		22/05	7 244 572,25
faculté de Technologie	22	2024	22/01	26 804 984,70
	23		22/02	822 413,92
	24		22/03	100 339 748,96
	25		22/05	30 975 189,50

faculté de Droit et des Sciences Politiques	22	2024	22/01	1 787,20
	23		22/02	13 881,02
	24		22/03	16 594 971,92
	25		22/05	3 748 070,00
faculté de Médecine	22	2024	22/01	18 414 260,00
	23		22/02	8 073,06
	24		22/03	19 048 652,30
	25		22/05	9 458 525,00
Total				374 663 015,38

Ce tableau indique la répartition des retraits des délégations du chapitre 22-03 des facultés

chapitre	Article	Intitulés	Crédit de l'établissement	Crédits supplémentaires issues des retraits de délégations du chapitre 22-03	Crédit révisé
21-03 Indemnités et primes diverses	01	Indemnité d'Encadrement et de Suivi Pédagogique	524 000 000.00	998.00 385 66	590 385 998.00
	03	Indemnité de Documentation	207 000 000.00	32 121 989.00	239 121 989.00
	04	Indemnité d'Expériences Pédagogiques	242 500 000.00	60 559 343.00	303 059 343.00
	05	Indemnité de qualification Scientifique	342 500 000.00	61 884 805.90	404 384 805.90
Total			1 316 000 000.00	220 952 135.90	1 536 952 135.90

Cependant, une annulation de crédits de paiements du titre III d'un montant de 25 000 000 DA a été notifiée à l'université de Bejaia. Elle concerne l'annulation des crédits alloués pour l'opération d'investissement intitulée : « acquisition d'équipements pour Fablab au profit de l'université de Bejaia » qui rentre dans le cadre du sous-programme : Recherche et Développement.

Etablissement	programme 01	CP Annulés
U de Bejaia	sous-programme 01	25 000 000
	Acquisition d'équipements pour le Fablab au profit de l'université de Bejaia	Total
		25 000 000

مسؤول الوظيفة المالية



2- Projet de restructuration de l'université

Le conseil d'administration a examiné le projet de la restructuration de l'Université de Bujara en créant de nouvelles entités afin de permettre une meilleure gouvernance et un enseignement de qualité. Cette restructuration concerne les Facultés de Technologie, des Sciences Exactes, des Sciences de la nature et de la vie et des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion.

2-1- Projet de restructuration des Faculté de Technologie, Sciences Exactes et Sciences de la nature et de la vie :

La Faculté de Technologie assure la formation de 8560 étudiants et 330 doctorants encadrés par 416 enseignants permanents répartis sur neuf départements, situés sur les deux campus de Targa Ouzemour et El Kseur. Ce dernier, héberge aussi les étudiants des départements de tronc commun appartenant aux facultés des sciences exactes et sciences de la nature et de la vie dont le nombre d'étudiants s'élève à 4359.

La Faculté de technologie comprend 12 laboratoires de recherches et 100 laboratoires pédagogiques encadrés par 30 Techniciens et ingénieurs, réparties sur 11 filières, appartenant à deux domaines : Le domaine de sciences et technologie comprend 10 filières réparties sur trois (03) groupes et le domaine d'architecture et urbanisme et métiers de la ville formé par une seule filière. Toutes ces structures sont encadrées par 130 agents techniques et de services.

Le tableau ci-dessous résume l'effectif étudiant et enseignant actuel de la faculté de technologie.

Récapitulatif des effectifs par département				
Faculté de technologie	Département	Filières	Nbr d'étudiants	Nbr enseignants
	Technologie	1	2351	67
	Hydraulique	1	411	27
	Architecture	1	393	41
	Mines et Géologies	1	213	25
	Génie Mécanique	1	949	38
	Génie des procédés	1	1179	67
	Génie Civil	1	933	46
	ATE	3	794	39
	Génie Electrique	2	1337	66
Total		12	8560	416

Le campus d'El kseur comprend 20 laboratoires pédagogiques encadrés par 05 ingénieurs et techniciens réparties sur 06 départements, une bibliothèque, un centre de calcul dont la gestion est rattachée aux trois facultés du campus de Targua-Ouzemour dont les effectifs globaux sont récapitulés dans le tableau ci-après :



Intitulé de la faculté	Nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants Tronc Commun (Campus Elkseur)
Sciences Exactes	3341	905
Sciences de la nature et de la vie	4600	921
Technologie	8560	2533

En

raison de la consistance de la faculté de technologie en termes d'effectifs et d'infrastructures, sa restructuration, qui touchera également les deux autres facultés, serait indispensable pour une meilleure prise en charge des deux campus Targa ouzemour et d'ElKseur. Cette restructuration s'inscrit dans le projet du développement de l'université de Bejaia qui permettra une gestion efficace et une formation de qualité.

Dans cette optique, une série de réunions au niveau des départements et des instances pédagogiques et scientifiques de la faculté de technologie, ont été organisées. Plusieurs propositions ont été discutées. Au terme des discussions, trois (03) propositions ont été retenues (voir Annexes) et soumises au conseil de direction de l'université. Des débats, au niveau de l'université, ressort la création de deux (02) nouvelles facultés à savoir la faculté des sciences et la faculté de génie électrique dont la configuration des facultés concernées est récapitulée dans les tableaux ci-dessous.

Intitulé de la Faculté	Intitulé des départements	Nombre de domaines/filières	Nombre d'étudiants	Nombre de doctorant	Nombre d'enseignants
Faculté des Sciences	Enseignements de base en Sciences et Technologie	1	2351	/	67
	Enseignements de base en Mathématiques	1	505	/	15
	Enseignements de base en Informatique		231	/	12
	Enseignements de base en Sciences de la Matière	1	169	/	12
	Enseignements de base en Sciences de la Nature et de la Vie	1	921	/	70
	Enseignements de base en Architecture	1	182	/	11
Total		5	4359	/	187
Faculté de Technologie	Génie des Procédés	1	1179	92	67
	Génie Mécanique	1	949	38	38
	Génie Civil	1	933	40	46
	Mines et Géologie	1	213	22	25
	Hydraulique	1	411	30	27
	Architecture	1	393	/	30
Total		6	4078	222	233
Faculté de	Electrotechnique	1	1008	57	50

Génie Electrique	Electromécanique	1	329	3	16
	Télécommunication	1	344	12	15
	Automatique et Electronique	2	446	36	24
Total		5	2127	108	105



Intitulé de la Faculté	Intitulé des départements	Nombre d'étudiants
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie	Sciences Alimentaires	3679
	Microbiologie	
	Biotechnologie	
	Sciences Biologiques de l'Environnement	
	Biologie et Physico-chimique	
Faculté des Sciences Exactes	Mathématiques	2436
	Recherches Opérationnelles	
	Informatique	
	Chimie	
	Physique	

2-2- Projet de restructuration de la faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion

La demande de créer un Institut de l'université dénommé :« Economie Industrielle et d'Ingénierie Financière » est motivée par plusieurs raisons :

- Un effectif grandissant au sein des facultés des SECSG au niveau national,
- Une réadaptation des profils de formation académique et professionnelle aux nouvelles exigences des gestionnaires et des managers (économie industrielle, théorie de la régulation, politique de la concurrence, économie des réseaux, théorie des jeux, économétrie financière)
- Etablir des passerelles avec les autres facultés de l'université de Bejaia (Faculté des Sciences Exactes, Faculté de Technologie ...)
- Intégrer le tissu industriel de la région de Bejaia caractérisée par la dominance du secteur agroalimentaire et la présence d'un port dont l'activité connaît un essor considérable dans la préparation des offres de formation.

Cette nouvelle structure sera composée de deux (02) départements Economie industrielle et Ingénierie financière.

La formation au sein de cet institut sera organisée en ingéniorat, nous envisageons de proposer trois spécialités :

- Analyse quantitative et stratégie managériale
- Economie industrielle agroalimentaire
- Ingénierie financière

Conclusion des travaux :

A l'issue de l'exposé présenté sur les points inscrits à l'ordre du jour et des débats relatifs à cette séance du conseil d'administration extraordinaire, une délibération favorable a été prononcée qui se résume comme suit :

1- Budget modificatif exercice 2024

2- Projet de restructuration des Faculté de Technologie en la scindant en deux (02) entités :

- Création de la Faculté de Technologie dont les départements sont :

- Génie des Procédés ;
- Génie Mécanique ;
- Génie Civil ;
- Mines et Géologie ;
- Hydraulique ;
- Architecture.

- Création de la Faculté de Génie Electrique dont les départements sont :

- Electrotechnique ;
- Electromécanique ;
- Télécommunication ;
- Automatique et Electronique.

3- Création de la Faculté des Sciences dont les départements sont :

- Enseignements de base en Sciences et Technologie
- Enseignements de base en Mathématiques
- Enseignements de base en Informatique
- Enseignements de base en Sciences de la Matière
- Enseignements de base en Sciences de la Nature et de la Vie
- Enseignements de base en Architecture

4- Restructuration de la Faculté des Sciences de la nature et de la vie dont les départements sont :

- Sciences Alimentaires
- Microbiologie
- Biotechnologie
- Sciences Biologiques de l'Environnement
- Biologie et Physico-chimique

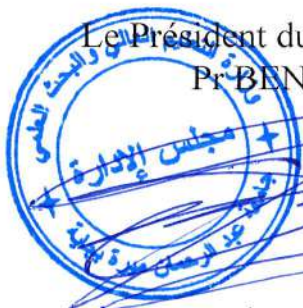
5- Création d'un institut d'Université : « Institut d'Economie Industrielle et d'Ingénierie

Financière » composé de deux (02) départements :

- Economie industrielle ;
- Ingénierie financière.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et remercié les membres présents pour leurs contributions, le Président du conseil a levé la séance à 12h00.

Le Président du conseil d'administration
Pr BENBERTAL Djamel



الأستاذ: بن بortal جمال
رئيس مجلس الإدارة

Le Secrétaire de la séance
Mr QUAROUF Boualem



الأمين العام
السيد: واروف بوعلا

ANNEXES

Au présent procès-verbal, sont annexés les documents en relation avec l'ordre du jour du conseil d'administration de l'université de Bejaia, tenu le 28-08-2024

Il s'agit des pièces suivantes :

1. Correspondance n°897/DF//2024 du 30 Juillet 2024 émanant du directeur des finances du mesrs ;
2. Décision n°2056/MESRS/DF/2024 du 14 Aout 2024 émanant du directeur des finances du mesrs ;
3. Correspondance n°3951/MF/DGB et n° 089/MF/DGTC/2024 du 30 Juin 2024 ;
4. Correspondance n°1669/DF//2024 du 25 Juin 2024 émanant du directeur des finances du mesrs ;
5. Le tableau indiquant la répartition par chapitre et article du budget supplémentaire ;
6. Feuilles de présence signées,
7. Copie de la lettre d'invitation.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

مديرية المالية

رقم: 899 / م.م / 2024

الجزائر في: 31 03 2024

إلى السيد مدير جامعة بجاية

الموضوع: تبليغ اعتمادات مالية إضافية لمؤسستكم بعنوان السنة المالية 2024.

تنفيذا لأحكام المراسيم التنفيذية رقم 105-24، ورقم 106-24، ورقم 107-24 المؤرخة في 07 مارس 2024 المتعلقة بمراجعة الأنظمة التعويضية للباحثين الدائمين والأساتذة الباحثين والأساتذة الباحثين الاستشفائيين الجامعيين، وتبعا لمقرر وزارة المالية رقم 4348 / م ع م / رقم 098 / م ع خ ت م ع م د / المؤرخ في 2024/07/15، الذي يرخّص بتنفيذ، قبل الإمضاء والنشر، مشروع مرسوم رئاسي يتضمن تحويل اعتماد بعنوان ميزانية الدولة لسنة 2024، وبغية التكفل بالأثر المالي الناجم عن مراجعة الأنظمة التعويضية للأسلاك الخاصة للقطاع، المذكورة، يشرفني أن أبلغكم اعتمادات مالية إضافية بعنوان سنة 2024، مخصّصة للمصالح المركزية واللامركزية لمؤسستكم، قدرها: أربعمائة وخمسون مليون دينار جزائري (450 000 000 دج) للتكفل بتعويضات ستة أشهر (من جويلية إلى ديسمبر 2024) على أن يتم موافاتكم لاحقا بمبلغ تعويضات السداسي الأول (من جانفي إلى جوان 2024).

وعليه، أرجو منكم موافاتي بتوزيع المبلغ في الباب الأول (T1) وكذا بمشروع المقرر الوزاري المشترك، المتضمن تعديل ميزانيتكم، في خمس نسخ ممضاة من قبل المراقب الميزانياتي.

تقبلوا مني، السيد المدير، فائق عبارات الاحترام والتقدير.

عن الوزير وبتفويض منه

مدير المالية

إمضاء: جبرافي كباد



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الجزائر في 14 أوت 2024

مقرر رقم: 143/م/ع ب ع م م 2024/

مقرر إلغاء لفائدة جامعة بجاية

إن مدير المالية، مسؤول الوظيفة المالية،

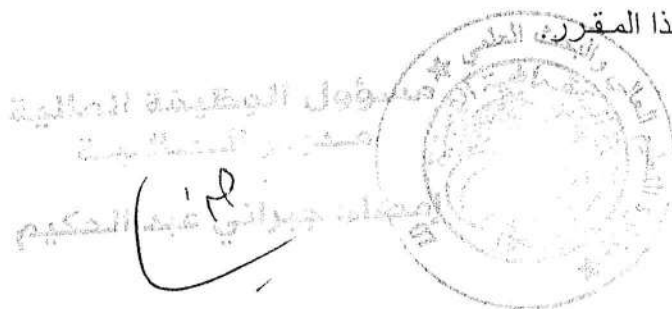
- بمقتضى القانون العضوي رقم 18-15 المؤرخ في 02 سبتمبر سنة 2018، المعدل والمتمم، المتعلق بقوانين المالية، المعد والمتمم،
- وبمقتضى القانون رقم 23-07 المؤرخ في 3 ذي الحجة 1444 الموافق 21 يونيو سنة 2023، المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية، والتسيير المالي،
- بمقتضى القانون رقم 23-22 المؤرخ في 11 جمادى الثانية 1445 الموافق 24 ديسمبر سنة 2023 المتضمن قانون المالية لسنة 2024
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 20-403 المؤرخ في 29 ديسمبر سنة 2020، الذي يحدد شروط نضج وتسجيل البرامج، المتمم
- بمقتضى القرار رقم 03 المؤرخ في 11 جانفي 2023 الذي يحدد كفاءات نضج وتسجيل عمليات الاستثمار العمومي للدولة بعنوان برنامج،
- بمقتضى القرار رقم 02 المؤرخ في 18 جانفي 2023، المتضمن تعيين مسؤول الوظيفة المالية ومسؤولي البرامج بعنوان محفظة لوزارة التعليم العالي والبحث العلمي،
- بمقتضى المقرر رقم MF/2024/DI//05 المؤرخ في 2024/01/02 المتضمن تسجيل عمليات استثمار عمومي للدولة بعنوان نفقات التحويل لسنة 2024 لفائدة محفظة برامج التعليم العالي والبحث العلمي
- بمقتضى المقرر رقم MF/2024/DA//453 المؤرخ في 2024/06/05 المتضمن إلغاء عمليات على مستوى المقرر رقم MF/2024/DC//13 المؤرخ في 2024/01/02
- وبناء على المقرر رقم 143 /MESRS/2024 المؤرخ في 29 جانفي 2024 المتضمن تبليغ الميزانية للسنة 2024 لفائدة جامعة بجاية

يقرر

المادة 01: يتم إلغاء إتمادات الدفع بمبلغ قدره خمسة وعشرون مليون دينار جزائري (25 000 000,00 دج) لفائدة جامعة بجاية بموجب المقرر 143 /MESRS/2024 المؤرخ في 29 جانفي 2024، وفقا للجدول المرفق أدناه:

المادة 02: الباقي بدون تغيير.

المادة 03: يكلف مدير الجامعة، بتنفيذ هذا المقرر.



Etablissement	programme 01 sous-programme 01	CP Annulés
U de Bejaia	Acquisition d'équipements pour le Fablab au profit de de l'université de Bejaia	25 000 000
	Total	25 000 000

مسؤول الوظيفة المالية



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

المديرية العامة للتحريز والمحاسبة
المدير العام

المديرية العامة للميزانية
المدير العام

الجزائر، في

2024/م ع خ م

089

م/م ع م لرق

رقم

000003951

السيدات والسادة :

- المدراء الجهويون للميزانية لتبليغ المراقبين الميزانياتيين التابعين لاختصاص الجهة،
- المدراء الجهويون للخرينة لتبليغ أمناء الخزائن التابعين لاختصاص الجهة،
- المراقبون الميزانياتيون لدى وزارتي التعليم العالي والبحث العلمي، والشؤون الدينية والأوقاف،
- أمين الخزينة المركزي.

الموضوع: ف/ي التكفل بزيادات الرواتب للموظفين المنتظمين للأسلاك الخاصة التابعة لقطاعي التعليم العالي والبحث العلمي والشؤون الدينية.

المرجع: - المرسوم التنفيذي رقم 102-24 المؤرخ في 7 مارس 2024 المعدل والمتمم للمرسوم التنفيذي رقم 129-08 المؤرخ في 3 ماي 2008 المتضمن القانون الأساسي الخاص بالأستاذ الباحث الاستشفائي الجامعي،
- المرسوم التنفيذي رقم 103-24 المؤرخ في 7 مارس سنة 2024، المعدل والمتمم للمرسوم التنفيذي رقم 130-08 المؤرخ في 3 ماي 2008 المتضمن القانون الأساسي الخاص بالأستاذ الباحث،
- المرسوم التنفيذي رقم 104-24 المؤرخ في 7 مارس 2024، المعدل والمتمم للمرسوم التنفيذي رقم 131-08 المؤرخ في 3 ماي 2008 المتضمن القانون الأساسي الخاص بالباحث الدائم،
- المرسوم التنفيذي رقم 105-24 المؤرخ في 7 مارس 2024، المعدل للمرسوم التنفيذي رقم 250-10 المؤرخ في 20 أكتوبر 2010 المتضمن تأسيس النظام التعويضي الخاص بالباحث الدائم،
- المرسوم التنفيذي رقم 106-24 المؤرخ في 7 مارس 2024، المعدل للمرسوم التنفيذي رقم 251-10 المؤرخ في 20 أكتوبر 2010 المتضمن تأسيس النظام التعويضي الخاص بالأستاذ الباحث الاستشفائي الجامعي،
- المرسوم التنفيذي رقم 107-24 المؤرخ في 7 مارس 2024، المعدل للمرسوم التنفيذي رقم 252-10 المؤرخ في 20 أكتوبر 2010 المتضمن تأسيس النظام التعويضي الخاص بالأستاذ الباحث،
- المرسوم التنفيذي رقم 130-24 المؤرخ في 9 أبريل 2024 المعدل والمتمم للمرسوم التنفيذي رقم 411-08 المؤرخ في 24 ديسمبر سنة 2008 المتضمن القانون الأساسي الخاص بالموظفين المنتظمين للأسلاك الخاصة بالإدارة المكلفة بالشؤون الدينية والأوقاف،
- المرسوم التنفيذي رقم 131-24 المؤرخ في 9 أبريل 2024 المتضمن تأسيس النظام التعويضي للموظفين المنتظمين إلى أسلاك الأئمة.

تبعاً لصدور المراسيم التنظيمية المشار إليها في المرجع أعلاه، المتضمنة على التوالي تعديل، ابتداء من أول جانفي 2024، القوانين الأساسية والأنظمة التعويضية الخاصة بالأستاذ الباحث الاستشفائي الجامعي، بالأستاذ الباحث الدائم، وبالموظفين المنتظمين للأسلاك الخاصة بالإدارة المكلفة بالشؤون الدينية والأوقاف وكذلك بالموظفين المنتظمين إلى أسلاك الأئمة، يشرفنا أن نعلمكم أنه في انتظار وضع الاعتمادات المالية المخصصة لها ومن أجل السماح بصرف زيادات الرواتب الناتجة عن ذلك ابتداء من شهر جويلية 2024، يحذر القيام بما يلي :

- الالتزام بمصفوفة تعديلية تتضمن سحب الالتزام برواتب المستخدمين المنصوص عليهم في المصفوفة الأولية (أو التعديلية) ابتداء من شهر جويلية (الشهر الموالي عند الاقتضاء) إلى شهر ديسمبر 2024 محسوب،
- الالتزام بمصفوفة تعديلية تتضمن رواتب المستخدمين المعدلة طبقا للزيادات المنصوص عليها في المراسيم التنفيذية
سالفة الذكر، في حدود الاعتمادات المالية التي أصبحت متوفرة والفترة التي يمكن أن تغطيها هذه الاعتمادات المالية.

يبقى من الواضح بأنه يتم تسوية الوضعيات الإدارية للمستخدمين، التي أصبحت ضرورية بصدد المراسيم التنفيذية
سالفة الذكر، في إطار احترام أحكام القوانين الأساسية، بصفة استثنائية، لاحقا.

يكلف الآمرون بالصرف والمراقبون الميزانياتيون والمحاسبون العموميون المعنيون، كل فيما يخصه، بالسهر على التطبيق
الصارم لهذه المذكرة.

المدير العام للميزانية

المدير العام للخزينة والمحاسبة

المدير العام للخزينة والمحاسبة
إمضاء : حاج محمد سبع

المدير العام للميزانية
الحاج عمري

نسخة إلى:

- السيد الأمين العام لوزارة التعليم العالي والبحث العلمي،
- السيد الأمين العام لوزارة الشؤون الدينية والأوقاف.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

المديرية العامة للحضينة والمحاسبة

المدير العام

N° 000003951

N°

/MF/DGB/N° 0789

MF/DGTC/2024

Alger, le

المديرية العامة للسيزانية

المدير العام

MESDAMES ET MESSIEURS

LES DIRECTEURS REGIONAUX DU BUDGET POUR NOTIFICATION AUX CONTROLEURS BUDGETAIRES RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA REGION ;

LES DIRECTEURS REGIONAUX DU TRESOR POUR NOTIFICATION AUX TRESORIERES RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA REGION ;

LES CONTROLEURS BUDGETAIRES AUPRES DES MINISTERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS ;

LE TRESORIER CENTRAL.

OBJET : A/S Prise en charge des augmentations de rémunérations des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques relevant des secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et des affaires religieuses.

REFER : Décret exécutif n° 24-102 du 7 mars 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-129 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;
Décret exécutif n° 24-103 du 7 mars 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur ;
Décret exécutif n° 24-104 du 7 mars 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-131 du 3 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent ;
Décret exécutif n° 24-105 du 7 mars 2024 modifiant le décret exécutif n° 10-250 du 20 octobre 2010 instituant le régime indemnitaire du chercheur permanent ;
Décret exécutif n° 24-106 du 7 mars 2024 modifiant le décret exécutif n° 10-251 du 20 octobre 2010 instituant le régime indemnitaire de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;
Décret exécutif n° 24-107 du 7 mars 2024 modifiant le décret exécutif n° 10-252 du 20 octobre 2010 instituant le régime indemnitaire de l'enseignant chercheur ;
Décret exécutif n° 24-130 du 9 avril 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-411 du 24 décembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ;
Décret exécutif n° 24-131 du 30 Ramadhan 1445 correspondant au 9 avril 2024 instituant le régime indemnitaire des fonctionnaires appartenant aux corps des imams.

Faisant suite à l'intervention des décrets exécutifs visés en référence portant respectivement modification, à partir du 1^{er} janvier 2024, des statuts particuliers et régimes indemnitaires de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire, de l'enseignant chercheur, du chercheur permanent, des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ainsi que des fonctionnaires appartenant aux corps des imams, nous avons l'honneur de vous informer qu'en attendant la mise en place des crédits budgétaires y consacrés et à l'effet de permettre le service des augmentations de rémunérations en découlant à partir du mois de juillet 2024, il convient de procéder à :

- L'engagement d'un état matrice modificatif portant désengagement des rémunérations du personnel prévues par l'état matrice initial (ou modificatif) à compter du mois de juillet (le cas échéant le mois suivant) au mois de décembre 2024 inclus ;
- L'engagement d'un état matrice modificatif portant les rémunérations du personnel ajustées conformément aux augmentations prévues par les décrets exécutifs précités, dans la limite des crédits budgétaires rendus disponibles et pour la période que ces crédits budgétaires pourraient couvrir.

Il demeure entendu que la régularisation des situations administratives du personnel, rendue nécessaire par l'intervention des décrets exécutifs précités, s'effectuera dans le respect des dispositions statutaires, à titre exceptionnel, ultérieurement.

Les ordonnateurs, les contrôleurs financiers et les comptables publics concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application stricte de la présente note.

LE DIRECTEUR GENERAL
DU BUDGET



LE DIRECTEUR GENERAL
DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE



Copie à :

- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

المديرية العامة للصيرفة والمحاسبة
المدير العام

المديرية العامة للسيرانية
المدير العام

N° 000003951

N°

/MF/DGB/N°000 MF/DGTC/2024

Alger, le

MESDAMES ET MESSIEURS

LES DIRECTEURS REGIONAUX DU BUDGET POUR NOTIFICATION AUX CONTROLEURS BUDGETAIRES RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA REGION ;

LES DIRECTEURS REGIONAUX DU TRESOR POUR NOTIFICATION AUX TRESORIERES RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA REGION ;

LES CONTROLEURS BUDGETAIRES AUPRES DES MINISTERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS ;

LE TRESORIER CENTRAL.

OBJET : A/S Prise en charge des augmentations de rémunérations des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques relevant des secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et des affaires religieuses.

REFER : - Décret exécutif n° 24-102 du 7 mars 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-129 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;
- Décret exécutif n° 24-103 du 7 mars 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur ;
- Décret exécutif n° 24-104 du 7 mars 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-131 du 3 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent ;
- Décret exécutif n° 24-105 du 7 mars 2024 modifiant le décret exécutif n° 10-250 du 20 octobre 2010 instituant le régime indemnitaire du chercheur permanent ;
- Décret exécutif n° 24-106 du 7 mars 2024 modifiant le décret exécutif n° 10-251 du 20 octobre 2010 instituant le régime indemnitaire de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;
- Décret exécutif n° 24-107 du 7 mars 2024 modifiant le décret exécutif n° 10-252 du 20 octobre 2010 instituant le régime indemnitaire de l'enseignant chercheur ;
- Décret exécutif n° 24-130 du 9 avril 2024 modifiant et complétant le décret exécutif n° 08-411 du 24 décembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ;
- Décret exécutif n° 24-131 du 30 Ramadhan 1445 correspondant au 9 avril 2024 instituant le régime indemnitaire des fonctionnaires appartenant aux corps des imams.

Faisant suite à l'intervention des décrets exécutifs visés en référence portant respectivement modification, à partir du 1^{er} janvier 2024, des statuts particuliers et régimes indemnitaires de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire, de l'enseignant chercheur, du chercheur permanent, des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ainsi que des fonctionnaires appartenant aux corps des imams, nous avons l'honneur de vous informer qu'en attendant la mise en place des crédits budgétaires y consacrés et à l'effet de permettre le service des augmentations de rémunérations en découlant à partir du mois de juillet 2024, il convient de procéder à :

- L'engagement d'un état matrice modificatif portant désengagement des rémunérations du personnel prévues par l'état matrice initial (ou modificatif) à compter du mois de juillet (le cas échéant le mois suivant) au mois de décembre 2024 inclus ;
- L'engagement d'un état matrice modificatif portant les rémunérations du personnel ajustées conformément aux augmentations prévues par les décrets exécutifs précités, dans la limite des crédits budgétaires rendus disponibles et pour la période que ces crédits budgétaires pourraient couvrir.

Il demeure entendu que la régularisation des situations administratives du personnel, rendue nécessaire par l'intervention des décrets exécutifs précités, s'effectuera dans le respect des dispositions statutaires, à titre exceptionnel, ultérieurement.

Les ordonnateurs, les contrôleurs financiers et les comptables publics concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application stricte de la présente note.

LE DIRECTEUR GENERAL
DU BUDGET



LE DIRECTEUR GENERAL
DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE



Copie à :

- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction des Finances

N° 1669/D. F/2024

Alger, le

2024, 25

A

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissements Sous Tutelle

Objet : a/s de l'application du nouveau régime indemnitaire des enseignants chercheurs, des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires et des chercheurs permanents.

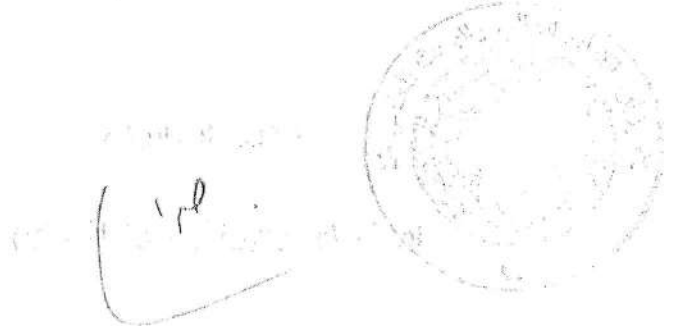
En application de l'instruction de Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire des enseignants chercheurs, des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires et des chercheurs permanents à compter du 1^{er} Juillet 2024.

A ce titre, il y a lieu de procéder à l'établissement d'un état matrice complémentaire et de l'engager à concurrence des crédits disponibles.

Les rappels afférents seront pris en charge après promulgation du Décret Présidentiel portant rattachement des crédits nécessaires.

Vous voudrez bien m'informer des contraintes rencontrées s'il y a lieu.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations distinguées.



Ce tableau indique la répartition par chapitre/article de budget supplémentaire

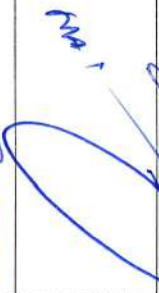
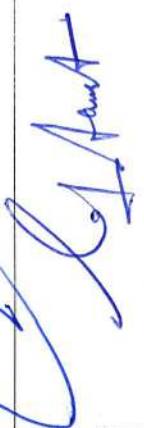
chapitre	Art	Intitulés	Crédit initial de l'établissement	Crédit supplémentaire	Crédit révisé
21-03 Indemnités et primes diverses	1	Indemnité d'Encadrement et de Suivi Pédagogique	380 000 000	115 200 000	495 200 000
	3	Indemnité de Documentation	135 000 000	57 600 000	192 600 000
	4	Indemnité d'Expériences Pédagogiques	130 000 000	90 000 000	220 000 000
	5	Indemnité de qualification Scientifique	221 000 000	97 200 000	318 200 000
21-05 Sécurité Sociale	1	Sécurité Sociale	746 500 000	90 000 000	836 500 000
Total			1 612 500 000	450 000 000	2 062 500 000

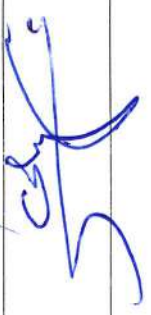
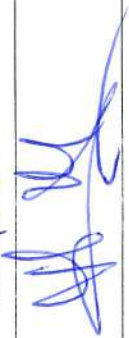
Bejaia, 28 Aout2024

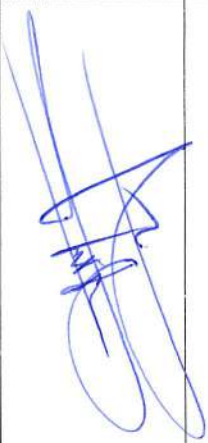
République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A. Mira de Bejaia
Liste des présents à la réunion
du Conseil d'Administration du 28 Aout 2024

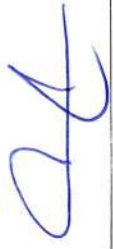
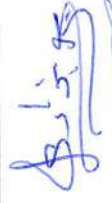
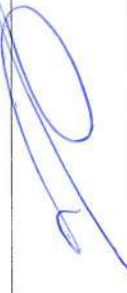
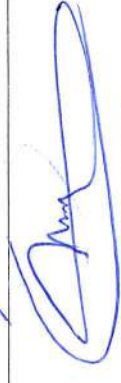
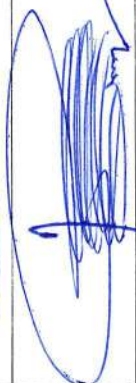
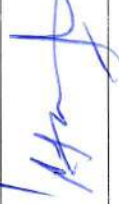
Rectorat

Rectorat

N°	Noms	Prénoms	Fonctions	Numéro de tél / Email	Emargement
01	BENBERTAL	Djamel	Président Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique		
02	BENIAICHE	Abdelkrim	Recteur de l'Université A-MIRA Bejaia		
03	OUAROUF	Boualem	Secrétaire Général de l'Université A-MIRA Bejaia		
04	BERRIANE	Aissa	Représentant du ministre chargé des finances		
05	TOUAHIRIA	Abdelmalek	Représentant du ministre chargée de la formation et de l'enseignement professionnels		
06	TAHIR	Ali	Représentant de l'autorité chargé de la fonction publique et de la réforme administrative		

07	KARCHI	Mohamed karim	Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale	
08	HADDAD	Abdeighani	Représentant du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	
09	ABED	Rabah	Représentant du ministre chargé de la justice	
10	GHALI	Sid Ahmed	Représentant du ministre chargé du commerce et de la promotion des exportations	Remplacé par M ^{rs} MADDI.H 0667672551. 
11	REGHAL	Omar	Représentant du ministre chargée de la culture et des arts	034 107252 
12	GHANEM	Abdesalem	Représentant du ministre chargé de l'industrie et de la production pharmaceutique	05.59.59.75.04 
13	BENHADJI	Smail	Représentant du ministre chargé de l'agriculture et du développement rural.	0666687978 représenté par M ^{rs} M ^{rs} BOUABIDA 
14	HAMA	Saida	Représentante du ministre chargé de l'énergie et des mines	
15	ABDESADOUK	Nouredine	Représentant de la ministre chargée de l'environnement et des énergies renouvelables	04 79 78 73 11 Représentant M ^{rs} CHETTOUH Abd elaziz 
16	OUADDANE	Tahar	Représentant du ministre chargé des travaux publics et des infrastructures de base	

17	BOUSSOUFA	Hassiba	Représentante du wali		
18	BEY	Said	Vice recteur chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation		
19	IDJEDARENE	Kassa	Vice Recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, de l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation		
20	SAD EDDINE	A/ Hamid	Vice recteur chargé du développement, la prospective et de l'orientation.		
21	BELHOCINE	Mounya	Vice recteur chargé des relations extérieures, la coopération, l'animation et la communication, et les manifestations scientifiques		
22	BEKTACHE	Mourad	Doyen de la Faculté des Lettres et des langues		
23	SOUALMIA	Abderrahmane	Doyen de la faculté des sciences humaines et sociales		

24	BRADAI	Mohand Amokrane	Doyen de la faculté de technologie	07 70 24 68 58 mham-bekane-bradai@univ-besjaia.dz	
25	BETTACHE	Azzeddine	Doyen de la faculté des sciences de la nature et de la vie	0870 23 24 24 azzeddine.bettache@univ-besjaia.dz	
26	OUKACI	Kamal	Doyen de faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion	0664 57 02 77	
27	BOUBEZARI	Reda-Fehri	Doyen de la faculté de médecine	0555 55 75 75 doyen@univ-besjaia.dz	
28	AUDIA	Sofiane	Doyen de la faculté des sciences exactes		
29	ALLAM	Lyes	Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques		
30	MOURI	Abdennour	Responsable de bibliothèque centrale	lyes.allam@univ-besjaia.dz 0990 95 87 85	
31	HAMMICHE	Dalila	Représentante élue des enseignants de la faculté de technologie.	dalila.hammiche@univ-besjaia.dz	
32	CHIKHOUNE	Amirouche	Représentant élu des enseignants de la faculté des sciences de la nature et de la vie	amirouche.chikhouna@univ-besjaia.dz	

33	HIMEUR	Hafidh	Représentant élu des enseignants de la faculté de médecine		
34	DJEFFAL	Mokrane	Représentant élu des enseignants de la faculté sciences humaines et sociales		
35	HADDAD	Zahir	Représentant élu des enseignants de la faculté des sciences économique, commerciales et des sciences de gestion	H. 05186619 zahir.haddad@univ-besma.dz	
36	YACOUB	Zina	Représentante élue des enseignants de la faculté de droit et des sciences politiques	0672172778 t_ninad3@yahoo.fr	
37	OUHENIA	Salim	Représentant élu des enseignants de la faculté des sciences exactes		
38	BALA	Sadek	Représentant élu des enseignants de la faculté des lettres et des langues	sadek.bala@univ-besma.dz	
39	OTMANI	Kamel	Représentant élu du corps des maîtres assistants		
40	OUMOKRANE	Hakim	Représentant élu du corps des maîtres assistants		
41	KACI	Sofiane	Représentant élu des personnels administratifs technique et de service		

42	AOUF	Saadi	Représentant personnels technique et de service	élu des administratifs	0553 24 23 25 aouf.saadi@univ-bayez.dz	
43	HAMMOUM	Anais	Représentante étudiants	élue des		
44	FELFEL	Leticia	Représentante étudiants	élue des	0654 886478 leticia.felfel@univ-bayez.dz	

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

وزارة التعليم العالي
و البحث العلمي

Université Abderrahmane Mira
Béjaïa

Réf : /Rect/UB/2024

جامعة عبد الرحمن ميرة
بجاية

Béjaïa le, 20/08/2024

A

Mr

INVITATION

Vous êtes invités à la réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de l'Université qui aura lieu le **28 Août 2024 à 09h00** en salle de réunion du Rectorat, sise au Campus Universitaire d'Aboudaou.

Ordre du Jour:

- 1- Adoption du budget supplémentaire 2024.
- 2- Projet de restructuration au sein de l'université
- 3- Divers

Le Recteur



مدير الجامعة
الاستاذ: بن بوعيش جبريل